



http://www.liberation.fr/france/2017/08/11/la-pme-familiale-de-michel-mercier-s-elargit-un-peu-plus_1589429

La PME familiale de Michel Mercier s'élargit un peu plus

Selon «le Parisien», le sénateur LR, empêtré dans une polémique pour avoir recruté ses deux filles et son fils, aurait de surcroît embauché sa femme sur une longue période.

Et de quatre : après ses deux filles et son fils, la femme de Michel Mercier aurait également été recrutée par l'ancien garde des Sceaux, qui vient de renoncer à rejoindre les rangs du Conseil constitutionnel, acculé par la polémique sur ces emplois familiaux. Le Canard enchaîné avait déjà révélé l'emploi de Véronique, entre 2003 et 2012, comme attachée parlementaire, puis de Delphine, à mi-temps d'août 2012 à avril 2014. Il y a aussi Bruno, son troisième enfant, qui relève d'un cas particulier : il fut embauché en 2007 par le Conseil général du Rhône, alors présidé par Mercier. Il y a désormais Joëlle, son épouse, qui aurait été rémunérée entre 1995 et 2009 comme assistante au Sénat, comme l'a révélé vendredi matin le Parisien-Aujourd'hui en France.

Des détails sur cette PME familiale ont été livrés mercredi aux enquêteurs de l'Office anticorruption de la police judiciaire (OCLCIFE), saisi par le Parquet national financier (PNF) d'une enquête préliminaire pour détournement de fonds publics. Michel Mercier et ses deux filles étaient entendus ce jour-là, le cas de Delphine paraissant le plus problématique, car elle résidait à Londres au moment de son embauche au Sénat par son père. Pour circonscrire ce premier incendie, André Soulier, avocat de l'ex-futur membre du Conseil constitutionnel, a promis de délivrer des traces écrites afin de «démontrer l'effectivité de son travail», tout comme ses billets de TGV entre Paris et Londres. Quant au cas de Joëlle Mercier, nouvelle venue dans cette galère, Me Soulier s'est contenté de plaider ce que l'on avait déjà entendu en défense dans l'affaire Fillon : une femme épousant également la carrière politique de son mari, répondant au téléphone, aux courriers, assurant sa représentation dans sa circonscription comme une sorte de première dame locale. Divers coups de (petite) main méritant assurément une rémunération...

Le 2 août, lors de son audition devant la Commission des lois du Sénat, entérinant sa nomination rue Montpensier, Mercier s'était défendu en affirmant que «pour l'instant, ce n'est pas interdit», allusion à la toute récente loi pour «la confiance dans la vie publique» prohibant pour l'avenir les emplois familiaux, depuis définitivement adoptée le 9 août. Sous l'approbation, entre autres, de la sénatrice socialiste Catherine Tasca, se disant «très attachée à la non-rétroactivité du droit». Mais là n'est pas la question : au plan strictement pénal, peu importe qu'un emploi présumé fictif soit familial ou pas pour nourrir l'accusation de détournement de fonds publics.

Renaud Lecadre